

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/07/2009

Réception par le Prefet : 06/07/2009

Publication : 10/07/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-10-8-5

Séance du vendredi 3 juillet 2009

FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PUBLICS EXPERIMENTATION DU MANUEL NUMERIQUE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2008-4-8-3 du Conseil Général du 10 octobre 2008, relative au fonctionnement des collèges publics en 2009, donnant délégation à la Commission Permanente pour le suivi des dossiers,
- VU la délibération n° 2008-5-1-9 du Conseil Général du 12 décembre 2008 fixant le budget primitif du Département pour 2009,
- VU la délibération de la Commission Permanente du 29 mai 2009, relative à l'expérimentation du manuel numérique,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise le Président du Conseil Général à signer la convention jointe en annexe au rapport, relative à l'expérimentation du manuel numérique.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions